

31^{ÈME} COURSE DE CÔTE DE LORMES

30^{ÈME} RÉGIONALE, 1^{ÈRE} VHC



16 ET 17 JUILLET 2016

31^{ème} COURSE DE COTE RÉGIONALE DE LORMES

16 & 17 Juillet 2016

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile YONNE organise les 16 et 17 juillet 2016, avec le concours de l'Ecurie MORVAN DES LACS, une épreuve automobile régionale dénommée:

31^{ème} COURSE DE COTE RÉGIONALE DE LORMES

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2016- coefficient 1 et pour le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2016.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile de Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 48 en date 24/04/2016 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro 429 en date du 24/04/2016

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1P OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Commissaires Sportifs :

Directeur de course :

Directeur de Course Adjoint :

Commissaires Techniques :

Chargé de la mise en place des moyens:

Chargé des Relations avec les Concurrents :

Chargé des Commissaires de route:

Chronométrateurs:

Mme GUIBLAIN Nicole

M. BELORGEY François

M. GUIBLAIN André

M. HAMON Christian

M. PIGENET Jean Michel

M. ALVAINES Frederick

M. DIVERT Bruno

M. Bernard CLAUDE

M. SEGUIN Etienne

M. BRODUT Marc

Mme CHARLEUX Josiane

Mr GODOT Pierre

M. AUFRAYE Mickael

M. GUIBLAIN David

M. GUIBLAIN Michele

0418

0401

0418

0419

0417

0420

0417

0420

0417

0413

0403

0413

0418

En cours

0418

0418

7079

10528

7081

29685

37172

4342

40573

47151

18579

111034

9434

23434

136636

134494

163636

ARTICLE 1.2P HORAIRES :

MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT ET DU BULLETIN D'ENGAGEMENT SUR LE SITE FACEBOOK /ECURIEMORVANDES LACS

Clôture des engagements :

le 13 juillet 2016 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés :

le 15 juillet 2016.

Vérifications administratives :

le 16 juillet 2016 de 13h15 à 18h45 et le 17 juillet 2016 de 07h15 à 09h00.

Lieu :

parc Concurrents.

Vérifications techniques :

le 16 juillet 2016 de 13h30 à 19h00 et le 17 juillet 2016 de 07h30 à 09h30.

Lieu :

parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : à 10h00.

Parc départ:

CD 170 entre la sortie du parc Concurrents et la ligne de départ.

Essais non chronométrés :

le 16 juillet 2016 de 15h00 à 18h30

et le 17 juillet 2016 de 8h30 à 9h45.

(Nota : les pilotes ayant participé aux essais du samedi ne peuvent pas participer aux essais non chronométrés du dimanche).

Essai chronométré :

le 17 juillet 2016 de 10h00 à 12h00.

Briefing des pilotes :

le 17 juillet 2016 à 12h15 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 17 juillet 2016 à 12h30.

Course :

1^{ère} montée le 17 juillet 2016 à partir de 13h00

2^{ème} montée le 17 juillet 2016 à partir de 15h15

3^{ème} montée le 17 juillet 2016 à partir de 17h00.

(Obligation de participer aux 3 montées sauf impossibilité constatée par les commissaires techniques).

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires :

vers la ligne de départ et sur le parc d'arrivée.

Parc fermé au stand de chaque concurrent.

Remise des prix :

le 17 juillet 2016 à 19h30 au marché couvert, place F MITTERRAND 58140 Lormes.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

le 16 juillet 2016 à 17h00, maison du développement, place François MITTERRAND.

le 17 juillet 2016 à 9h30, maison du développement, place François MITTERRAND.

Les réunions suivantes seront fixées par la présidente du collège.

ARTICLE 1.3P VERIFICATIONS :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu au parc Concurrents.

Le samedi 16 juillet 2016 de 13h15 à 19h00

Le dimanche 17 juillet 2016 de 07h15 à 09h15.

Les vérifications techniques auront lieu au parc Concurrents. Le 16 juillet 2016 de 13h30 à 19h00 et le 17 juillet 2016 de 07h30 à 09h30.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Garage MACADRE, 9 av du 8 mai 1945, 58140 Lormes.

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 euros T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le samedi 16 juillet 2016 à 19h00 et le dimanche 17 juillet 2016 à 09h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 17 juillet 2016 à 09h45.

Aucun concurrent ne sera autorisé à stationner en dehors du parc qui lui est réservé.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3 P. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1P ENGAGEMENTS :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE MORVAN DES LAC : Melle MALARDIER Sophie/ Mr MORIN Emmanuel

La Linarde, Chemin du Bois Nartaud 58800 CORBIGNY

Tel : 03. 86. 20. 28. 06 emails : emmanuel_morin@orange.fr

Jusqu'au mardi 12 juillet 2016 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 180 euros, réduit à 170 euros, pour tout engagement avant le samedi 2 juillet 2016

. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si 4 jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1P VOITURES ADMISES :

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Double monte : autorisée.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte. (voir tableau idem 2005).

ARTICLE 4.2P CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.3P NUMEROS DE COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 4.2.7 Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

ARTICLE 5 P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P. SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1P PARCOURS : La Course de Côte Régionale de LORMES a le parcours suivant

Départ: Lormes sur le CD 170

Arrivée: Lormes sur le CD 170

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Pente moyenne : 3.5 %.

Longueur du parcours : 1 929 m.

Modalités de retour au départ : en convoi par route de la course.

Parc départ: CD 170 entre le parc Concurrents et la ligne de départ

Parc arrivée: CD 170 sur le parking à gauche 200 m après la ligne d'arrivée.

ARTICLE 6.2P. ROUTE DE COURSE :

L'accès au départ de la course se fait par le CD 170.

ARTICLE 6.3P. FILE DE DEPART :

Lieu : sur le CD 170, en simple file et dans l'ordre de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4P. SIGNALISATION :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 6.5P. PARC CONCURRENTS :

Le parc concurrent sera situé dans un pré à proximité de la ligne de départ. Les remorques devront être garées dans le champ prévu à cet effet.

ARTICLE 6.6P. PARC FERME FINAL :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à leur stand.

ARTICLE 6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés

- pendant les vérifications au parc concurrent.
- pendant les essais, la course et le délai de réclamation au podium de départ.
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8P. PERMANENCE :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra sur la ligne de départ le samedi de 15h00 à 18h30 et le dimanche de 08h30 jusqu'à la fin de l'épreuve.

Téléphone permanence : 06.77.52.74.29 ou 06.73.03.52.14.

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours Lormes : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1P. ESSAIS :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Lormes sur la ligne de départ le 17 juillet 2016 à 12h15.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

ARTICLE 7.3P. COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ :

Feu tricolore

Lors du retour vers le parc de départ :

- Tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.
- Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et fortement recommandé pour les autres voitures.
- Il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord de la voiture.
- Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Il est interdit d'effectuer des demi-tours non réglementés à l'arrivée sur la place François MITTERRAND, sous peine d'exclusion.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Course de côte comptant pour la Coupe de France.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

ARTICLE 10.1P. TROPHEES :

Pas de trophée

ARTICLE 10.2P. PRIX :

La répartition des prix se fera de la façon suivante

CLASSEMENT	1 ^{ER}	2 ^{ÈME}	3 ^{ÈME}	4 ^{ÈME}	5 ^{ÈME}
GÉNÉRAL	340 euros	200 euros	140 euros	100 euros	60 euros
GROUPE	100 euros	80 euros SI PLUS DE 5 PARTANTS	50 euros SI PLUS DE 10 PARTANTS		
CLASSE	170 euros SI 2 PARTANTS SINON 85 EUROS	120 euros SI 4 PARTANTS	80 euros SI 6 PARTANTS	50 euros SI 8 PARTANTS	30 euros SI 10 PARTANTS
FÉMININ	170 euros + 1 COUPE				
TOTAL GÉNÉRAL					

ARTICLE 10.3P. COUPE :

Deux coupes récompensant 2 Commissaires par tirage au sort seront remises lors de la distribution des prix.

Les prix sont cumulables et les coupes sont non cumulables.

ARTICLE 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES :

La remise des prix aura lieu le 17 juillet 2016 à 19h30 au marché couvert, place François MITTERRAND, 58140 LORMES.

ARTICLE 10.6P REMISE DES CHEQUES ET PALMARES :

IDEM 10.5P

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur classement lors de la remise des prix le 17 juillet 2016 à 19h30 au marché couvert.

N°

FICHE D'INFORMATION
PRESSE

	NOM		PRENOM	
Pilote				
ASA		Ecurie		
Voiture		Groupe	Classe	

* *PALMARES*

* *SPONSORS*